

DECLARATION EN MAIRIE DE LA PRESENCE DE MERULE DANS UN LOGEMENT (Loi ALUR)

IDENTIFICATION DU DECLARANT

NOM :

.....

PRENOM :

.....

ADRESSE (N°, nom de la voie, lieu dit)

.....

CODE POSTAL :

COMMUNE :

QUALITE DU DECLARANT (sur déclaration de l'intéressé) (1):

- Propriétaire du logement
- Occupant de l'immeuble (locataire)
- Personne représentant le syndicat des propriétaires :

.....

.....

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

NATURE DE L'IMMEUBLE (1) : Immeuble bâti - Immeuble non bâti

SITUATION DE L'IMMEUBLE :

N° étage :

Adresse (N°, nom de la voie, lieu dit) :

.....

Section cadastrale :

.....

N° de parcelle(s), de lots :

Code Postal :

Commune :

LE SOUSSIGNE DECLARE LA PRESENCE DE MERULE DANS L'IMMEUBLE CI-DESSUS AU VU :

.....

.....

.....

Fait à

Le / /

Signature du déclarant :

Model communiqué par

SEMHV SAS - 10, rue Gambetta 88100 SAINT DIE DES VOSGES - 03.29.57.14.97.

semhv@merule-expert.com

Société au capital de 5000 € - RCS d'EPINAL 88 - SIRET 808 897 367 00021 Code APE 7120B

www.merule-expert.com

(1) Cocher la case correspondante et préciser le cas échéant

Model communiqué par

SEMHV SAS - 10, rue Gambetta 88100 SAINT DIE DES VOSGES - 03.29.57.14.97.
semhv@merule-expert.com

Société au capital de 5000 € - RCS d'EPINAL 88 - SIRET 808 897 367 00021 Code APE
7120B

www.merule-expert.com